

COMMUNE DE CHAVANOZ

Isère

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2013
COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL - 31 01.13C R

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, J.M. CREUZET, P.MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, C. GOY, P. COSTA, V. FALCONE, A. MINJAT, M-L DEJOUX, M. GOY, M-F CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, T. MILLAT, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON.

Excusés :

Monsieur PEDRO Jean-Paul donne pouvoir à madame CHEVAL,
Monsieur BEYNEL Nicolas donne pouvoir à monsieur CHEVROT,
Monsieur GULLON-NEYRIN Jean donne pouvoir à madame BERTHET,
Monsieur ROZAND Jean-Pierre donne pouvoir à madame BON.

Absentes :

Madame SANTULLO Magali, Madame ANGEI Marie-Annick, Madame VALENTIN Valérie

Secrétaire de séance : madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2012

Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SEDI 38 POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DU CHATEAU

A l'unanimité, le conseil municipal, a décidé de solliciter l'aide du SEDI 38 pour les travaux d'éclairage public dans la rue du château – tranche 2.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CDRA POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LE PLAN DE DEPLACEMENTS DOUX

A l'unanimité, le conseil municipal, a décidé de solliciter l'aide financière du CDRA pour la réalisation d'une étude sur le plan de déplacements doux sur la commune.

Le taux de subvention serait de 50 %.

PROJET D' ECHANGE DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE

A l'unanimité, le conseil municipal, a décidé d'autoriser la cession du bâtiment de l'ancien centre de secours cadastré AK 609 au prix de 180 000 € en échange de la construction d'un bâtiment dénommé club-house dans l'enceinte du stade Pierre Frolet.

CESSION D'UN APPARTEMENT T3 A MOULIN-VILLETTE

A l'unanimité le conseil municipal, décide d'autoriser la vente d'un appartement de type 3 avec cave à Moulin-Villette pour un montant de 103 000 €.

RETROCESSION DES TERRAINS AVEC PLURALIS

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes à PLURALIS : AE 631 (2 539 m²), AE 632 (3m²), AE 633 (74 m²), AE 634 (1m²), AE 635 (1m²), AE 638 (1m²), AE 630 (450 m²), AE 370 (43 m²), AL 374 (1 270 m²), AL 372 (99 m²), AL 373 (14 m²), AL 371 (145 m²), AL 375 (2m²), AL 365 (1 140 m²), AL 356 (33 m²), AL 357 (3m²), AL 358 (11 m²), AL 359 (235 m²), AL 360 (238 m²), AL 366 (414 m²), AL 362 (8 m²), AL 363 (54 m²), AL 361(14 m²).

- et de céder à titre gratuit les parcelles suivantes à PLURALIS: AL 350 (56 m²), AL 351 (11 m²), AL 352 (15 m²), AL 353 (18 m²), AL 354 (188 m²), AL 369 (89 m²), AL 368 (55 m²), AL 377 (4 m²), AL 378 (84 m²), AL 380 (42 m²).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.